



PAYS DU  
GÉVAUDAN  
LOZÈRE

Adresse de correspondance :  
PETR Pays du Gévaudan-Lozère  
830 av de la Méridienne  
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols  
Courriel : [contact@petr-gevaudan-lozere.fr](mailto:contact@petr-gevaudan-lozere.fr)  
Site internet : [www.pays-gevaudan-lozere.fr](http://www.pays-gevaudan-lozere.fr)

Département de la Lozère  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE  
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE\_2021\_002

Objet : Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Séance du mardi 16 février 2021

Date de la convocation:

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**Présents :** Alain ASTRUC, Agnès BOUARD, Lionel BOUNIOL, Jean-Noel BRUGERON, Alain GUENNOU, Christine HUGON, Noël LAFOURCADE, Jérémy PIC, Jean-Paul POURQUIER, Jean-Claude SALEIL

**Représentés :**

**Excusés :** Patricia BREMOND, Eve BREZET, Emmanuel CASTAN, Jean-Claude CAYREL, Séverine CORNUT, Jean-Paul ITIER, Pierre REY, Philippe ROCHOUX, David RODRIGUES, Christine VALENTIN

**Absents :** Bernard BASTIDE, Michèle CASTAN, Alain FARGES, Aymeric FELGEIROLLES, Denis GRAS, Ludovic JAFFUEL, Raymonde JOUBERT, Martial MALIGES, Vincent REMISE, Francis SARTRE, Samuel SOULIER, Christophe SUDRE, Michel THEROND

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude SALEIL

*L'an deux mille vingt-et-un et le seize février à 14 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.*

Par sa circulaire en date du 20 Novembre 2020, le Premier Ministre a précisé les orientations des nouvelles politiques de contractualisation voulues par l'Etat, qui seront désormais réunies au sein du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Ces contrats ont vocation à être portés par « les EPCI et leurs groupements ». Il appartient au Préfet de chaque Département de valider le périmètre de ces futurs contrats, qui devront être signés au plus tard le 30 Juin 2021.

Le Président a pris attache auprès de la Préfète du Département de la Lozère pour que le PETR soit le futur périmètre de cette contractualisation. Après consultation des présidents des quatre EPCI concernés qui ont validé unanimement le périmètre proposé par le PETR, Madame la Préfète a informé

PRÉFECTURE DE MENDE  
Date de réception de l'AR: 17/02/2021  
048-200078343-20210216-DE\_2021\_002-DE

le Président par courrier en date du 21 Janvier de son choix de retenir en Lozère le périmètre des trois PETR/Pays comme périmètre des futurs CRTE. Une confirmation par courrier a été envoyée par le PETR le 26 Janvier.

Il est proposé aujourd'hui à l'assemblée de confirmer par délibération le périmètre du futur CRTE.

### DÉCISION

Vu la circulaire n°6231 en date du 20 novembre 2020, relatif à l'élaboration des Contrats de Relance et de Transition Ecologique,

Vu le courrier de Madame la Préfète de la Lozère en date du 21 Janvier 2021, relatif au périmètre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique,

Constatant l'avis unanime des Communautés de communes concernées pour un portage du futur CRTE par le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE A L'UNANIMITE :**

- De confirmer la volonté des élus du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère de s'engager dans la démarche d'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat
- D'approuver le périmètre du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère comme périmètre du futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique et de nommer M. Alain ASTRUC, 2ième Vice-président du PETR, élu référent de cette nouvelle contractualisation.
- De mandater le Président pour engager les démarches relatives à cette contractualisation

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 17/02/2021  
et publié ou notifié  
le 19/02/2021

Certifié conforme,  
A Marvejols, le 16 février 2021



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

PREFECTURE DE MENDE  
Date de réception de l'AR: 17/02/2021  
048-200078343-20210216-DE\_2021\_002-DE